

REGLEMENT DU FONDS DES BOURSES DE COOPERATION DE L'ULB

Appel 2018 – Bourses 2019-2020

Fonds des bourses de coopération de l'ULB

Objet

Le Fonds des bourses de coopération de l'ULB octroie des bourses de doctorat ayant pour but de permettre à des étudiant.e.s issus de **pays en développement** d'effectuer leur thèse de doctorat dans une unité de recherche de l'ULB, dans l'optique d'un **retour et d'une valorisation des acquis dans leur pays**.

Financement

Les bourses de doctorat sont octroyées pour une année académique, renouvelable trois fois (sur base d'un dossier de demande de renouvellement). Le montant net de la bourse de doctorat est de 1.964,91 €/mois au 1^{er} janvier 2018 (montant FRIA) et est indexé annuellement.

La bourse n'est octroyée que durant les mois de séjour en Belgique avec un maximum de 6 mois par an. Dans le cas d'une dernière année de thèse et suite à l'analyse d'une demande argumentée, avec assurance de la date de fin de thèse par le promoteur, la CCCI pourra accepter, à titre exceptionnel, une bourse pouvant aller jusqu'à 8 mois maximum.

Le montant mensuel de la bourse couvre tous les frais liés à la bourse : frais de subsistance, frais de logement, frais d'inscription, achat de matériel didactique, frais de voyages internationaux, assurances soins de santé, etc.

Si le/la candidat.e bénéficie déjà d'un financement (ce qui constitue un atout), seul un complément peut être octroyé. Le montant du complément est égal à la différence entre le montant net FRIA et le montant net de l'autre financement déjà octroyé.

Les promoteurs encourageront les candidat.e.s à répondre en toute franchise à la question sur leurs sources de subsistance durant leur thèse, y compris en ce qui concerne le salaire de l'université du pays d'origine.

Date et procédure d'introduction des dossiers

Les dossiers, constitués du formulaire ad hoc et de ses annexes, doivent être envoyés par le promoteur ou la promotrice de thèse ULB, par email, au plus tard le **1er mars** de chaque année, à l'adresse suivante : virginie.scheffer@ulb.be. Les dossiers incomplets ou soumis après le 1^{er} mars ne seront pas pris en compte.

Conditions d'éligibilité du/de la doctorant.e pour lequel la bourse est sollicitée

- Il ou elle doit être ressortissant.e d'un des pays en développement repris dans la liste ci-dessous. Au cas où il ou elle aurait plusieurs nationalités, elles doivent toutes être mentionnées dans la candidature ;
- Il ou elle doit être titulaire au minimum d'un diplôme de Master et satisfaire aux critères d'inscription au doctorat à l'ULB ;
- La thèse doit se faire en co-tutelle ou, si ce n'est pas possible, en co-direction avec l'université du pays d'origine du/de la doctorant.e. ;
- Les candidatures de doctorant.e en cours de thèse sont éligibles uniquement si il ou elle a commencé sa thèse sous la direction scientifique d'un promoteur ou d'une promotrice de l'ULB et si le rapport du comité d'accompagnement (datant de maximum 3 mois avant le dépôt du dossier) est positif.

En ce qui concerne le promoteur ou la promotrice de l'ULB:

- il ou elle ne peut introduire qu'une **seule** candidature ;
- si il ou elle a une bourse, de ce fonds, en cours, il ou elle ne peut pas postuler.

Critères de sélection :

- a) La pertinence du projet de recherche par rapport à la problématique de développement;
- b) La qualité scientifique du projet de recherche ;
- c) L'adéquation entre le projet de recherche proposé et le profil du/de la candidat.e;
- d) L'optique d'un retour et d'une intégration future dans le pays d'origine ;

La mesure Cascade de promotion des femmes est une politique de l'ULB qui fera référence dans le classement des candidat.e.s.

Composition du dossier pour une première candidature

Le dossier, complété et envoyé par le promoteur ou la promotrice ULB, doit comprendre :

- Le formulaire dûment complété ;
- Le curriculum vitae du/de la doctorant.e (maximum 3 pages y compris la liste des publications) ;
- Deux lettres de référence, détaillées et argumentées, émanant respectivement des promoteurs ULB et Sud ;
- S'il ne s'agit pas de la première année de thèse, le dossier devra également comprendre le dernier rapport du comité d'accompagnement (datant de maximum 3 mois avant le dépôt du dossier) avec un état d'avancement de la thèse. Si le/la doctorant.e n'est pas en Belgique, une réunion en vidéo conférence est souhaitée avec son comité d'accompagnement.

Il ne sera pas tenu compte d'annexes supplémentaires.

Composition du dossier pour la reconduction de la bourse (après les deux premières années de thèse)

Le dossier, complété et envoyé par le promoteur ou la promotrice ULB, doit comprendre :

- Le formulaire dûment complété ;
- Deux lettres de référence émanant respectivement des promoteurs ULB et Sud, chacun expliquant à sa manière, l'état d'avancement de la thèse et le travail fourni par le/la doctorant.e. ;
- Un rapport du comité d'accompagnement (datant de maximum 3 mois avant le dépôt du dossier) sur l'état d'avancement de la thèse et sur la faisabilité du programme de recherche endéans l'année ou les 2 années restantes ;
- Lorsque le/la doctorant.e demande une bourse pour sa dernière année de thèse, le comité d'accompagnement doit confirmer que la thèse pourra être défendue à l'issue du dernier séjour en Belgique.

Ces documents doivent être envoyés, en un seul fichier, par E-mail, par le promoteur ou la promotrice de thèse ULB, au plus tard le **1er mars de chaque année**, à l'adresse suivante : virginie.scheffer@ulb.be

Conseils aux chercheurs du Sud pour la recherche d'un promoteur ou d'une promotrice à l'ULB

1/ Veuillez identifier les promoteurs potentiels pour votre recherche sur les pages de la « Recherche » de notre site web : www.ulb.ac.be

2/ Lorsque vous sollicitez une demande d'encadrement auprès de ces promoteurs, veuillez motiver le choix de votre sujet de recherche et le choix du ou de la promotrice ULB. Veuillez également envoyer directement votre CV et une publication (un écrit) scientifique.

3/ Il est fortement recommandé d'avoir identifié un promoteur ou une promotrice ULB pour le 1^{er} février au plus tard.

Liste des pays éligibles pour les bourses de coopération de l'ULB		
Algérie	Kenya	St-Kitts et Nevis
Angola	Kiribati	St-Vincent et Grenadines
Anguilla	Laos	Suriname
Bangladesh	Lesotho	Swaziland
Belize	Liban	Syrie
Bénin	Liberia	Tanzanie
Bhoutan	Libye	Tchad
Bolivie	Madagascar	Thaïlande
Botswana	Malaisie	Timor-Leste
Burkina Faso	Malawi	Togo
Burundi	Maldives	Tokelau
Cambodge	Mali	Tonga
Cameroun	Maroc	Tunisie
Cap Vert	Marshall, îles	Tuvalu
Centrafricaine, Rép.	Maurice	Vanuatu
Cisjordanie et bande de Gaza	Mauritanie	Venezuela
Colombie	Micronésie, États fédérés	Vietnam
Comores	Montserrat	Wallis et Futuna
Congo, Rép.	Mozambique	Yémen
Congo, Rép. dém.	Myanmar	Zambie
Cook, îles	Namibie	Zimbabwe
Côte d'Ivoire	Nauru	
Cuba	Népal	
Djibouti	Nicaragua	
Dominicaine, Rép.	Niger	
Dominique	Nigeria	
Égypte	Niue	
El Salvador	Ouganda	
Équateur	Pakistan	
Érythrée	Palau	
Éthiopie	Panama	
Gabon	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Gambie	Pérou	
Ghana	Philippines	
Grenade	Rwanda	
Guatemala	Salomon, îles	
Guinée	Samoa	
Guinée équatoriale	Sao Tomé et Príncipe	
Guinée-Bissau	Sénégal	
Guyana	Seychelles	
Haïti	Sierra Leone	
Honduras	Somalie	
Indonésie	Soudan	
Irak	Soudan du Sud	
Iran	Sri Lanka	
Jamaïque	Ste Lucie	
Jordanie	Ste Hélène	